



COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 2 août 2018

Fortes chaleurs dans le département de la Vienne Déclenchement du niveau 3 «alerte canicule» du plan national canicule et recommandations sanitaires

**Un numéro d'appel local est mis à disposition pour toute information complémentaire:
05.49.45.97.77 du lundi au jeudi de 8h30 à 17h15 et le vendredi de 8h30 à 16h30**

Météo-France prévoit dans le département de la Vienne plusieurs jours consécutifs de fortes chaleurs. Selon les prévisions météorologiques, les températures maximales devraient atteindre en moyenne 35°C, les températures nocturnes pouvant atteindre en moyenne 19°C pendant 5 jours.

La préfète de la Vienne a donc déclenché ce jour, à 16h30, le niveau 3 – alerte canicule du plan national canicule. Une réévaluation de la situation aura lieu le lundi 6 août 2018.

Dans le cadre de ce plan, plusieurs dispositions sont prises localement :

L'ensemble des services sanitaires du département ont été mobilisés et les mesures de prévention prévues dans le plan national canicule et adaptées au niveau local ont immédiatement été mises en œuvre. Il s'agit notamment :

- d'assurer la permanence des soins auprès des médecins de ville et la bonne réponse du système de santé ;
- de mobiliser les établissements accueillant des personnes âgées et en situation de handicap pour prévenir les risques sanitaires liés à la chaleur ;
- de mobiliser les associations et services publics locaux pour permettre l'assistance aux personnes isolées et/ou à risque ;
- de mettre en œuvre des actions locales d'information sur les mesures préventives à destination des publics.

Un numéro local d'information est accessible au 05.49.45.97.77 (ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 17h15 et le vendredi de 8h30 à 16h30). Ce dispositif permet d'avoir accès à des informations locales, en particulier la liste des lieux publics rafraîchis, et il délivre des conseils de prévention.

Contact presse

Nathalie BRIONNET – Adjointe à la responsable du Service de Communication Interministérielle
Préfecture de la Vienne – nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr – 05.49.47.24.76

Les décisions mises en œuvre par la préfète pourront être révisées en fonction de l'évolution des conditions météorologiques et des indicateurs de l'activité sanitaire locale.

Les conseils de prévention

La préfecture et les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) souhaitent rappeler, notamment aux personnes fragiles (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées, malades à domicile ou personnes dépendantes), les quelques conseils clés utiles en cas de fortes chaleurs :

- **buvez** régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- **rafraîchissez-vous** et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;
- **mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool** ;
- **évit**ez de sortir aux heures les plus chaudes et **pass**ez plusieurs heures par jour dans un **lieu frais** (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché...) ;
- évitez les efforts physiques ;
- **maintenez votre logement frais** (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, **osez** demander de l'aide.

Petit mémo des signes d'alerte de déshydratation, notamment chez la personne âgée.

Modification du comportement habituel, grande faiblesse, grande fatigue, difficulté inhabituelle à se déplacer.

Maux de tête, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, voire convulsions.

Nausées, vomissements, diarrhée, soif.

Crampes musculaires.

Température corporelle élevée (supérieure à 38,5°C).

Agitation nocturne inhabituelle.

Les nourrissons, les jeunes enfants et les adultes (notamment les travailleurs exposés à la chaleur) s'exposent aussi au risque de la déshydratation car ils transpirent beaucoup pour maintenir leur corps à la bonne température. Pour y remédier, ils doivent **boire abondamment, surtout de l'eau ou des boissons non alcoolisées** (le surplus d'eau sera éliminé).

Pour toute information complémentaire :

- Site de la préfecture de la Vienne : <http://www.vienne.gouv.fr/>
- Site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>
- Site du ministère chargé de la Santé : <http://solidarites-sante.gouv.fr/>
- Site de Météo-France : <http://www.meteofrance.com/>
- Site de Santé publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/>

Plate-forme téléphonique nationale 0800 06 66 66
(appel gratuit depuis un poste fixe en France, du lundi au samedi de 9h à 19h)